Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-111-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) — M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)

N° 2026-111 : Octroi d'une subvention à l'ALC – section Handball féminin

La Ville de Longvic conduit une politique ambitieuse de soutien au mouvement associatif et de développement du sport pour tous. À ce titre, elle accompagne les clubs qui participent au dynamisme du territoire et contribuent à son rayonnement.

À l'issue de la saison sportive 2025-2026, l'équipe première féminine de l'ALC Handball a obtenu son accession en Championnat de France de Nationale 1 Féminine, troisième niveau national du handball français.

Cette montée récompense plusieurs années de travail mené par les dirigeants, les bénévoles, les éducateurs, les joueuses et l'ensemble des partenaires du club. Elle traduit également la qualité de la politique de formation mise en œuvre au sein de l'association.

Cette accession entraîne néanmoins une évolution importante des contraintes sportives, organisationnelles et financières auxquelles le club devra répondre afin de satisfaire aux exigences du championnat national.

Parmi les principales incidences, figurent notamment l'augmentation significative des déplacements sur un territoire géographique élargi.

Toutefois, au-delà de ces contraintes, cette accession constitue une formidable opportunité pour le territoire.

Elle contribue à renforcer l'image de Longvic comme ville dynamique, engagée en faveur du sport de haut niveau accessible à tous et du développement du sport féminin.

Elle offre également aux jeunes licenciées du club un parcours d'excellence, favorisant leur fidélisation et leur progression sans avoir à quitter leur territoire de proximité.

Enfin, cette réussite participe pleinement à l'attractivité de la commune auprès des familles, des partenaires institutionnels et économiques ainsi que des futurs pratiquants.

Afin d'accompagner durablement cette nouvelle étape dans le développement du club et de favoriser son maintien à ce niveau de compétition,

Sur proposition de Monsieur Denis Cordier, Adjoint à la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention à l'Association Loisirs Culture – section handball d'un montant de 5 000 €,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant à la convention ALC 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS